

Procès-verbal – Séance du 24 juillet 2018



Date de convocation :
20 juillet 2018

Nombre de membres:
en exercice : 19
présents : 11
procurations : 7
votants : 18

L'an deux mil dix-huit, le 24 juillet à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Bruno GICQUELLO, Maire.

Etaient présents : M. GICQUELLO, Maire, Mme BLANCO-HERCELIN, 2^{ème} adjointe, M. GUILLEMOT, 3^{ème} adjoint, Mme LE LIEVRE, 4^{ème} adjointe, Mmes BROOK, OGER, MM. OUTIN, POUESSEL, BROGARD Mme TREGOUET, MM. HAVART, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

M. LEMBELEMBE qui donne pouvoir à M. GICQUELLO,
Mme HAVART qui donne pouvoir à Mme BROOK,
Mme GRU qui donne pouvoir à Mme OGER,
M. DANY qui donne pouvoir à Mme TREGOUET,
Mme LE SAUTER-LE BEL qui donne pouvoir à M.
GUILLEMOT, M. KERVICHE qui donne pouvoir à M.
OUTIN M. LE BRUN qui donne pouvoir à M.
POUESSEL
Mme LHOPITALIER

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent POUESSEL a été nommé secrétaire de séance

Associations

1. 2018-07-24-01 - Malestroit Initiatives : demande de subvention exceptionnelle de 7 500 €

L'association Malestroit Initiatives souhaite organiser, le 1^{er} septembre prochain, à l'occasion du Pardon des camping-cars, un concert du duo Dan Ar Braz & Clarisse Lavanant, suivi d'un feu d'artifice.

Dans ces statuts, l'association entend notamment promouvoir les initiatives en faveur du développement touristique, culturel, sportif et social du Pays de Malestroit. Ce projet de spectacle s'inscrit dans cette perspective.

L'association sollicite une subvention de 7 500 €. Elle permettra à Malestroit Initiatives d'assurer la rémunération des artistes, les frais du plateau technique (lumière et son) ainsi que les coûts liés au feu d'artifice.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-01 :

Mme TREGOUET constate que le concert proposé par l'association Malestroit Initiatives camping cariste s'inscrit dans le programme du Pardon des camping-cars tel qu'il est présenté sur Internet. Elle rappelle également l'objet de l'association Malestroit

Initiatives mais précise que d'autres associations telles qu'Aux Arts etc. et le Comité des fêtes mettent aussi en place fêtes et activités pour les malestroyens et les touristes. Mme TREGOUET rappelle aussi quelques points du tableau des subventions ordinaires qui a adopté 240 € de subventions pour Malestroit Initiatives, 3000 € pour Aux Arts etc., et une moyenne de 2500 € au Comité des fêtes pour chaque vendredi.

Mme TREGOUET s'interroge sur les raisons qui ont fait que Malestroit Initiatives dépose tardivement sa demande et demande s'il y'a eu des pressions. Mme TREGOUET s'exprime contre ce montant de 7 500 € et demande au Maire de diminuer le montant au moins de moitié.

M. LE MAIRE rappelle que cette demande a été formulée dans les règles, par écrit. M. LE MAIRE rappelle les raisons qui justifient cette demande :

- Cette manifestation est une chance pour la dynamique de Malestroit. D'une part, tous les malestroyens bénéficieront d'un spectacle de qualité à cette occasion. D'autre part, nous renvoyons une image attractive auprès de nombreux touristes qui participent à la vie économique de notre ville et qui seront ensuite nos meilleurs ambassadeurs.
- Il s'agit d'une opportunité que saisit Malestroit Initiatives de profiter de la venue de nombreux camping-car de Bretagne et d'ailleurs. Nous sommes donc bien sur une distinction entre fête religieuse et fête profane.
- Le budget reste mesuré au regard de la renommée des artistes et de l'ensemble du spectacle qui est proposé : concert ET feu d'artifice.

M. GUILLEMOT ajoute que l'idée de réduire la subvention correspondrait probablement à un souci d'économie. Mais l'exécutif a jugé intéressant l'idée de faire progresser la fête et d'accompagner son développement. En outre M. GUILLEMOT rappelle que l'exécutif estime qu'une festivité supplémentaire démontre que Malestroit est une ville qui bouge, qui accueille des personnes nouvelles, qui viendront pour la musique ou pour le Pardon ou pour le feu d'artifice. Cela permet de ne pas se limiter uniquement aux vendredis du canal. Il souligne que Malestroit Initiative est une association sérieuse et particulièrement bien tenue.

M. HAVARD rappelle qu'il a organisé lui aussi des concerts et spectacles. Il précise qu'à l'époque, la subvention exceptionnelle était octroyée après la manifestation par LE MAIRE. Selon M. HAVARD, Il aurait été préférable là aussi de la fournir après. Pour M. HAVARD, 7 500 euros, c'est 15 fois la somme avec laquelle lui débutait lors de l'organisation de ses manifestations.

M. GUILLEMOT précise qu'il n'y a pas de recettes de prévues ici.

M. HAVARD rétorque que la buvette génèrera des recettes. Il rappelle en outre que nous sommes déjà à la mi-juillet et qu'une bonne promotion devra être assurée. Il alerte sur le risque de devoir à nouveau aider financièrement l'association en septembre.

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité, (3 votes contre : Mme TREGOUET, M. HAVARD, Mme TREGOUET ayant le pouvoir de M. DANY) émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle

2. 2018-07-24-02 - Malestroit Initiatives : demande de subvention exceptionnelle de 800 €

L'association Malestroit Initiatives souhaite organiser une animation festive et musicale le 15 août 2018 sur la place du Bouffay en invitant le chanteur Shadyon pour un concert.

Le 15 août 2017, Malestroit a reçu près de 30 000 personnes en accueillant l'arrivée officielle du circuit de la Madone des motards. Malestroit Initiatives souhaite maintenir une activité sur cette date, dans son projet de participer à la dynamique et la promotion de notre ville.

Malestroit Initiatives sollicite donc une subvention de 800 € lui permettant la couverture des frais liés à l'accueil et la rémunération de l'artiste. Je vous précise qu'en complément, l'association porte d'elle-même la venue d'un groupe de musique et de danse traditionnelle du nord de l'Angleterre : les Milltown Cloggies.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-02 :

Mme TREGOUET rappelle qu'en effet l'an dernier il y a eu l'arrivée de la Madone des motards. Mme TREGOUET rappelle également qu'il existe d'autres fêtes installées dans les communes alentour, comme la fête des jumeaux à Pleucadeuc. Mme TREGOUET interroge sur le risque de créer une concurrence à ces festivités ?

M. POUESSEL estime qu'il s'agit d'une autre manifestation qui va également participer à la dynamique de Malestroit. Il ajoute que la moyenne des subventions demandées par Malestroit Initiatives donne un résultat très raisonnable pour l'organisation de 2 festivités importantes.

M. GUILLEMOT précise que la date du 15 août est en Bretagne une « foire d'empoigne ». Il ajoute qu'une manifestation à cette date sur la commune sera intéressante pour les personnes qui restent sur Malestroit et celles qui ne peuvent se déplacer à d'autres manifestations. Il constate que les problématiques de concurrence entre festivités sont réelles, rappelant l'exemple d'Aux Arts etc. qui a dû déplacer son festival pour cause de concurrence avec une autre manifestation organisée sur St-Nazaire.

M. HAVARD s'interroge sur les conditions d'accueil de Shadyon.

M. LE MAIRE précise que, comme pour tout autre concert de ce type, la mairie fournira un podium et l'accès à l'électricité

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité, (3 absents : Mme TREGOUET, M. HAVARD, Mme TREGOUET ayant le pouvoir de M. DANY) émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle

3. 2018-07-24-03 - Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine : demande de subvention exceptionnelle de 750 €

L'association du Cercle des Créateurs d'Art de l'Hermine a organisé le dimanche 10 juin 2018 un festival d'art à Malestroit.

L'association estime l'affluence à 850 personnes, ce qui témoigne du succès rencontré par le festival. Cependant, compte-tenu de la gratuité des entrées en cette année 2018, à la différence des éditions précédentes, les recettes ont nécessairement été moindres.

Aussi, l'association sollicite une subvention exceptionnelle de 750 € destinée à couvrir une partie des frais d'organisation de la manifestation.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-03 :

M. LE MAIRE rappelle qu'il s'agit de la 4eme édition du festival de l'artisanat qu'organise l'association sur la Digue. M. LE MAIRE précise que le festival connaît un nombre croissant de nombre d'entrée et qu'il concoure à la promotion des métiers d'art et de l'artisanat

Mme TREGOUET rappelle que le Conseil Municipal du 25 avril 2017 avait voté une subvention exceptionnelle de 500 à cette même association. Mme TREGOUET rappelle également le succès du festival organisé par l'association mais note que l'on « surf » sur un succès et s'interroge sur les conséquences pour l'association lorsqu'il y aura mauvais temps pour sa manifestation ou qu'un évènement concurrent sera organisé. Mme TREGOUET suggère d'envisager une entrée payante à 1 €.

Mme LE LIEVRE indique que les organisateurs ont été surpris par le faible de nombre de consommateurs à la buvette et précise que la journée a été écourtée à cause d'un orage.

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité, (3 votes contre : Mme TREGOUET, M. HAVARD, Mme TREGOUET ayant le pouvoir de M. DANY) émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle

4. 2018-07-24-04 - Collec'thon : demande de subvention exceptionnelle de 150 €

L'association Collec'thon organise un gala de foot féminin caritatif, le 11 août 2018 au stade municipal de Malestroit. Ce gala est organisé au profit des associations AFM-Téléthon et Axess Handisports

En complément du match qui opposera les équipes féminines de Guingamp et de La Roche-sur-Yon, une animation de football « freestyle » assurée par Paco, animateur professionnel, sera également proposée lors de cette journée.

Collec'thon sollicite une subvention exceptionnelle de 150 € afin de couvrir les frais de cette animation complémentaire.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-04 :

M. HAVARD indique qu'il s'agit enfin d'une demande raisonnable

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité, émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle

Intercommunalité

5. 2018-07-24-05 - Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Le 05 juillet dernier, Le conseil communautaire a délibéré sur la répartition du Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC).

Cette répartition dérogatoire dite « libre », a été adoptée à « la majorité des 2/3 ». Elle doit recevoir l'accord de l'ensemble des conseils municipaux dans les 2 mois qui suivent cette décision, soit jusqu'au 05 septembre 2018.

Je vous précise que la Ville de Malestroit percevra dans le cadre de ce fonds un montant de 39 361 €, soit une somme identique à celle perçue en 2017.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-05 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité émet un avis favorable sur la répartition du FPIC telle qu'adoptée en conseil communautaire

6. 2018-07-24-06 - Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) s'est réunie le 12 juin dernier pour évaluer les charges afférentes au transfert, à la communauté de communes, du Musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel, suite à la dissolution du Syndicat dont la commune de Malestroit était membre.

Conformément à la législation, les communes « intéressées » doivent approuver le rapport de la CLECT qui fixe le transfert de charges à 20 000 euros par an, à durée de vie du Musée.

Nous avons déjà, lors du conseil municipal du 3 juillet dernier, exprimé notre volonté commune de sortir par le haut de ce dossier. Nous nous étions prononcés en faveur d'un montant de charge transférée de 20 000 euros par an, à durée de vie du Musée.

Ce vote aujourd'hui est essentiellement de forme, qui intervient après le conseil communautaire.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-06 :

M. HAVARD note une erreur de date dans l'ordre du jour détaillé. Le précédent Conseil municipal s'est tenu le 3 juillet 2018. Par ailleurs, M. HAVARD juge que sur ce dossier, l'on comprend ce qu'est une pression de la communauté de communes, et que l'on accepte. M. HAVARD espère qu'il n'y aura pas d'autres conséquences

M. POUESSEL estime c'est la vision personnelle des choses de M. HAVARD.

M. HAVARD juge qu'il va falloir que Malestroit soit davantage présent et qu'il est temps de se montrer à OBC et de faire valoir la voix de Malestroit.

M. GUILLEMOT interroge M. HAVARD sur ce qu'il fallait faire

M. HAVARD estime que le dialogue a été rompu mais qu'il va pouvoir redémarrer dorénavant.

M. GUILLEMOT juge qu'il n'y a pas eu de rupture de dialogue et que les élus de Malestroit ont été présents à chaque instant.

M. HAVARD estime que la Mairie n'est pas été assez puissante, qu'il s'agit au moins de dialoguer.

M. GUILLEMOT demande à M. HAVARD ce qu'il veut véritablement dire

Mme TREGOUET souligne alors l'importance de travailler ensemble, de dialoguer notamment.

M. POUESSEL réaffirme que le dialogue a été continu.

M. LE MAIRE rappelle la chronologie du dossier et notamment la proposition émanant de la préfecture d'un montant de charges transférées de 18 000 euros.

M. GUILLEMOT fait remarquer que Mme TREGOUET et M HAVARD posent les questions mais n'écoutent pas les réponses.

M. HAVARD remarque que le dossier a déjà été abordé.

Mme TREGOUET demande d'avancer sur le sujet, précisant que le vote serait favorable.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-06 :

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité émet un avis favorable sur le rapport de la CLECT qui fixe le transfert de charges à 20 000 euros par an, à durée de vie du Musée.

Aménagement et Urbanisme

7. 2018-07-24-07 - Paroisse de Saint-Gilles Malestroit : demande d'acquisition de foncier

La Mairie de Malestroit a été sollicité par la Paroisse Saint-Gilles en vue d'acquérir un terrain dont la commune est actuellement propriétaire afin d'installer une statue en granit d'une hauteur de 1,85 m de Saint-Gilles.

Il s'agit d'une portion d'environ 130 à 150 m² de la parcelle N° AL 54, d'une contenance d'environ 504 m² située le long du canal, au-delà-de l'aire de camping-cars de l'écluse.

Avant de soumettre au vote le principe d'une vente de ce terrain, je vous expose les conditions dans lesquelles nous l'envisageons.

- Le prix de vente sera établi sur la base de l'avis des Domaines estimant la valeur cumulée des parcelles N° AZ 122 et AL 29/30/37/34/123/46/54/59 à 2 300 €, avec une marge de 10%.
Ceci aboutira bien évidemment à une somme modique, mais en conformité avec l'avis de « France Domaine Morbihan ».
- L'ensemble des frais de bornage, des frais d'acte, et autre frais liés à la vente seront à la charge de l'acquéreur.

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-07 :

Mme TREGOUET évoque un retour du « feuilleton de la valse des terrains » et demande si la proposition de vente est bien de l'initiative de la Paroisse ; dit sa surprise de cette demande ; estime que le projet va augmenter la fréquentation et les risques associés ; rappelle que la parcelle AL 54 a été récemment aménagée pour tous les publics suite à la cession de la Région et rappelle que le CGCT contraint les collectivités à ne favoriser aucun intérêt particulier.

M. LE MAIRE donne lecture intégrale du courrier de demande de la paroisse. M. LE MAIRE précise que les services ont travaillé dans les règles, sur base d'estimation d'un organisme officiel d'Etat et avec l'aide d'avocats. M. LE MAIRE rappelle que la mairie a réfléchi en amont et que ce projet ne gêne en rien les familles et les gens de passage.

M. HAVARD indique que la statue reposera selon lui sur de la vase et en zone inondable, compte-tenu de l'historique de dragage du canal.

M. LE MAIRE répond que le futur propriétaire devra prendre ses dispositions.

Mme TREGOUET invite le Conseil à réfléchir sur la question de la sécurité. Elle estime que ce projet va apporter une affluence supplémentaire dont peut-être des camping-car et qu'il y a déjà le problème du pont étroit.

M. LE MAIRE précise que cette voie a déjà été aménagée pour la sécurité et que l'équipe municipale majoritaire est convaincue que cela participera à l'attractivité de la commune, notamment lors du travail de sculpture sur site.

M. HAVARD exprime sa crainte de devoir verser des subventions.

M. LE MAIRE précise qu'il ne faut pas tout mélanger. C'est comme pour le Pardon des camping-car : la Ville assure la sécurité, la Paroisse le Pardon et Malestroit Initiative le concert. M. LE MAIRE rappelle que la demande vient de la Paroisse et qu'elle s'occupera seule de son projet.

Mme TREGOUET rappelle que ce projet augmentera le flux de circulation.

M. LE MAIRE juge formidable qu'il y ait du monde sur ce secteur, et ailleurs dans Malestroit. M. LE MAIRE indique que s'il y a affluence, la mairie prendra des mesures adéquates.

Après délibération, le conseil municipal :

- A la majorité, (3 votes contre : Mme TREGOUET, M. HAVARD, Mme TREGOUET ayant le pouvoir de M. DANY) émet un avis favorable à cette demande de subvention exceptionnelle

8. 2018-07-24-08 - Modification simplifiée du PLU

Vu, l'arrêté n°2017_12_01 du 12 décembre 2017 a prescrit la modification simplifiée du plan local d'urbanisme de la commune de Malestroit.

Considérant que la législation en vigueur impose une prise de délibération par le conseil municipal sur les modalités de mise à disposition du public du projet de modification document d'urbanisme.

M. LE MAIRE expose les conditions proposées au conseil municipal pour la mise à disposition du projet de modification simplifiée du PLU :

- D'une part que « pendant un mois, du 6 août 2018 au 7 septembre 2018, le public pourra consigner ses observations sur le registre accompagnant l'ensemble du projet de modification simplifiée en mairie de Malestroit, 1 rue Edmond Besson 561410 Malestroit, aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie.
- D'autre part que « Le public pourra également consigner ses observations par courrier à la mairie de Malestroit à l'attention de M. LE MAIRE au cours de cette même période. Elles seront ajoutées au registre d'observations ».

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-08 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité émet un avis favorable à ces conditions de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU

9. 2018-07-24-09 - Modification des tarifs 2018

Le conseil municipal de novembre 2017 avait fixé, dans une délibération unique, l'ensemble des tarifs et droit relevant de sa compétence.

Je vous rappelle que nous avons d'ores-et-déjà définis des tarifs de droits de place liés aux activités économiques de Malestroit, pour le marché ou pour la quinzaine commerciale.

Il est proposé de compléter notre grille de droits de place par la création d'un tarif spécifiquement consacré aux « foires et expositions » au prix de 3,5 € le m².

Commentaires et observations sur la délibération 2018-07-24-09 :

Néant

Après délibération, le conseil municipal :

- A l'unanimité émet un avis favorable à la création du tarif « foire et expositions »

Ouverture à toutes propositions

M. LE MAIRE demande s'il y a des informations à nous communiquer ou d'autres propositions à faire ?

Mme TREGOUET indique se faire la porte-parole de Malestroyens. Mme TREGOUET note qu'on peut relever des difficultés d'accessibilité dans Malestroit, liés à la voirie, aux trottoirs ou à l'hôtel de Ville. Mme TREGOUET indique que des efforts sont faits pour accueillir, notamment les camping-cars et précise que « oui, nous sommes accueillants, mais ne nous oublions pas ».

M. LE MAIRE et M. POUESSEL notent que tous les élus sont des porte-parole.

M. LE MAIRE indique qu'il reçoit de nombreuses visites en Mairie et que l'équipe municipale est consciente des travaux à réaliser. M. LE MAIRE prend l'exemple des travaux de trottoirs sur la place Queinnec qui serait à réaliser. Or, il y a un projet de contrôle de réseaux et qu'il est nécessaire de s'assurer qu'ils soient en bon état avant de faire des améliorations.

M. LE MAIRE souligne l'implication de 3 conseillers municipaux au sein du syndicats du VOSA et précise que l'assainissement est une priorité.

M. LE MAIRE précise que l'équipe est également consciente de l'importance des accès PMR et indique qu'il est prévu l'an prochain de créer un accès PMR à la Mairie. M. LE MAIRE ajoute que de nombreux travaux sont réalisés en régie, que cela se poursuivra et que la Mairie travaille suivants ses moyens. M. LE MAIRE rappelle

l'endettement de la commune mais indique que des travaux sont toute de même réalisés, notamment sur l'église.

M. LE MAIRE conclue en rappelant les 3 priorités pour le développement de Malestroit sont la santé (près de 500 emplois sur Malestroit), le tourisme qui favorise le commerce malestroyen et le numérique.

M. GUILLEMOT note que les animations estivales réalisées en direction des artisans favorisent leurs venues sur Malestroit et que ce sont ces artisans qui veulent ensuite s'installer sur la commune.

Mme BROOK fait un appel au bénévolat pour la manifestation « A Dimanche au canal » le 5 août prochain.

Mme TREGOUET rappelle les échanges du Conseil municipal du 12 juin 2018 et demande des informations sur la signature de la convention avec le Comité des fêtes.

M. LE MAIRE indique qu'une réunion est prévue jeudi à 14h et rappelle l'obligation légale de signature d'une convention accompagnées des pièces justificatives pour les associations bénéficiant de plus de 23 000 € de subvention.

Mme TREGOUET rappelle que les frais engagés par l'association courent déjà.

M. LE MAIRE dit en être conscient et précise justement avoir fait débloquer 50% des financement prévus.

M. POUESSEL demande à Mme TREGOUET si elle fait partie du Comité des fêtes et demande si le compte sont établis chaque année. M. POUESSEL demande en conséquence d'où proviennent les difficultés à transmettre les comptes classiques ?

Mme TREGOUET demande de laisser les services travailler et ne souhaite pas échanger davantage sur le sujet.

M. LE MAIRE précise qu'une partie des documents ont été reçus. M. LE MAIRE précise que le détail des comptes ne concerne pas la Mairie. M. LE MAIRE précise que la convention sera signée

Mme BLANCO-HERCELIN rappelle que le Trésor Public ne procédera pas au versement de la subvention tant que l'ensemble des éléments ne sera pas communiqué.

M. GUILLEMOT demande si, en tant que membre de l'association, Mme TREGOUET trouve normal qu'une association rende des comptes des sincères et véritables à la collectivité qui la subventionne ?

Mme TREGOUET indique qu'elle est présente à titre de conseiller et ne souhaite pas répondre à la question.

M. GUILLEMOT rappelle que toutes les associations de Malestroit procèdent ainsi.

M. GUILLEMOT reformule la question à Mme TREGOUET demande si, en tant que conseiller municipal, Mme TREGOUET trouve normal qu'une association rende des comptes des sincères et véritables à la collectivité qui la subventionne ?

M. HAVARD demande quels sont les soupçons ? M. HAVARD indique que pour sa part, quand il y a des choses qu'il ne comprend pas, il interroge

M. POUESSEL et M. GUILLEMOT indiquent qu'il n'y a pas de soupçons.

Mme LE LIEVRE indique la mairie procède de la même façon, en interrogeant ceux qui savent.

M. POUESSEL précise que le fonctionnement devrait être fluide et limpide et qu'il ne devrait pas y avoir de problèmes ou de questions.

M. LE MAIRE rappelle le rendez-vous de jeudi prochain et précise avoir adressé un courrier en décembre 2017 pour demander les bilans 2017 au Comité des fêtes et précise ne pas avoir obtenu de réponses. Aujourd'hui, seuls quelques éléments ont été fournis. M. LE MAIRE précise que lorsque les éléments seront là, la convention sera signée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur LE MAIRE a remercié la presse et le public de leur présence et leur a souhaité une bonne fin de soirée.